



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 23715

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation grave de la démographie des médecins généralistes. Cette situation est rendue catastrophique par l'absence de mesure pour l'enseignement de la médecine générale à l'Université, amenant les étudiants à se détourner de la discipline. Or, la médecine générale est le pivot de notre système de soins. La situation reste préoccupante sur certaine partie du territoire national en situation de "désert médical" ce qui ne permet plus de garantir à tous nos concitoyens une médecine de qualité et de proximité. Aujourd'hui, seuls 40 % des étudiants choisissent de s'installer en cabinet. La dégradation de l'image de cette discipline est liée aux difficultés de la profession mais aussi au manque d'enseignants dans la filière universitaire. La loi du 8 février 2008 donne aux enseignants de médecine générale le statut universitaire qui leur manquait et constitue de ce fait une première étape importante, cependant des problèmes demeurent. Ainsi, 18 mois après la création d'une option médecine générale au sein du Conseil national des universités, il n'y a toujours aucun titulaire de la discipline. L'enseignement et les fonctions universitaires sont assurés avec dévouement par des enseignants associés non titulaires, ils sont 130 à mi-temps rémunérés moins de 40 % de la rémunération des titulaires pour un travail équivalent pour plus de 6 000 internes du DES. Pour la rentrée prochaine, pour toute la France, seules 8 créations de postes d'associés sont prévues. Il lui demande, par conséquent, quelles mesures elle entend prendre afin d'améliorer cette situation.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante ; des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière, dès la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Dès 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré afin que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23715

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4346

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8652